

Les actes de vandalisme contre le logement

Le vandalisme est l'ensemble des actes constituant une atteinte volontaire et gratuite aux biens privés ou publics. Ces faits sont sanctionnés par la loi en fonction de leurs circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés. Dans tous les cas, la victime de vandalisme peut demander la réparation de son préjudice. Les actes de vandalisme dont il est question dans ce chapitre sont les actes de destruction ou de dégradation volontaires ayant visé la résidence principale des ménages enquêtés (hors contexte de vol ou de cambriolage). Il peut s'agir par exemple d'inscriptions ou de tags sur les murs, de destruction de boîte aux lettres, de dégradation de portail ou de clôture, de vitres cassées ou de volets arrachés, de plantes piétinées, etc.

En 2018, près de 580 000 ménages ont été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement au cours de l'année, soit 2,0 % de l'ensemble des ménages de France métropolitaine. Chaque année, entre un cinquième et un quart des ménages victimes – soit un peu plus de 120 000 ménages en 2018 – sont confrontés de manière répétée à ce type d'atteintes, ce qui explique l'écart entre le nombre annuel de ménages victimes et celui de faits subis. Pour l'année 2018, on estime à près de 1 184 000 le nombre total d'actes de vandalisme contre le logement, ce qui représente 41 faits pour 1 000 ménages.

En 2006, le nombre d'actes de vandalisme contre le logement était estimé

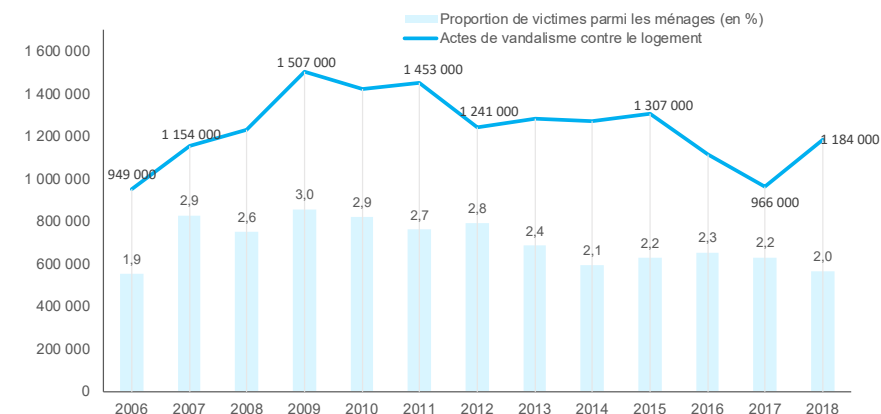
à environ 950 000 et la proportion de ménages victimes était sous la barre des 2 %. Ce type d'atteinte a ensuite fortement augmenté et a atteint un pic à 1,5 million de faits en 2009. Entre 2007 et 2012, la proportion de ménages victimes est restée élevée entre 2,6 % et 3,0 %. Entre 2014 et 2016, le nombre d'actes de vandalisme contre le logement a fortement baissé. Et la proportion de ménages victimes est passée sous la barre de 2,5 % depuis 2014. En 2018, le nombre d'actes de vandalisme contre le logement dépasse à nouveau le million.

Actes de vandalisme contre le logement - indicateurs annuels

	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018
Ménages victimes de vandalisme contre le logement	515 000	...	593 000	631 000	658 000	646 000	580 000
Proportion de victimes parmi les ménages (%)	1,9	...	2,1	2,2	2,3	2,2	2,0
Part de multivictimes ¹ parmi les victimes ménages (%)	20	...	23	23	22	19	21
Actes de vandalisme contre le logement	949 000	...	1 273 000	1 307 000	1 117 000	966 000	1 184 000
Nombre pour 1 000 ménages	36	...	45	46	39	33	41

1. Les multivictimes désignent les ménages ayant subi plusieurs actes de vandalisme au cours d'une année donnée.
Lecture • 580 000 ménages (2,0 % des ménages) déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement en 2018.

Nombre annuel d'actes de vandalisme contre le logement et proportion de ménages victimes entre 2006 et 2018



Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.
Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Sur la période 2016-2018, les actes de vandalisme contre le logement correspondent en moyenne dans 7 cas sur 10 (71 %) à des actes de dégradations seuls, comme par exemple des inscriptions sur les murs, une clôture endommagée ou encore un jet de débris. Dans 26 % des cas, il s'agit de destructions totales comme des vitres ou des pots de fleurs cassés, des volets arrachés ou la destruction d'une boîte aux lettres. Rarement, les ménages déclarent avoir subi les deux types d'actes à la fois (3 %). Près d'une fois sur quatre, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement savent qui sont le ou les auteur(s) : soit parce qu'ils les ont vu(s) commettre les faits (15 % des cas), soit parce qu'ils ont su par la suite qui les avait commis (9 %). Ces ménages victimes qui ont vu ou su par la suite qui avait commis les dégradations rapportent majoritairement qu'il y avait plusieurs auteurs (53 % des ménages victimes ayant vu ou su qui étaient les auteurs).

Interrogés sur l'ampleur des dégâts, 44 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement déclarent qu'ils sont « peu importants ». A contrario, 30 % les jugent « importants » et 26 % « assez importants ». Pour autant, le coût des dégâts semble souvent difficile à évaluer : en moyenne entre 2016 et 2018, 46 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement n'ont pas pu en faire une estimation. Pour un quart des ménages victimes, le préjudice est estimé à moins

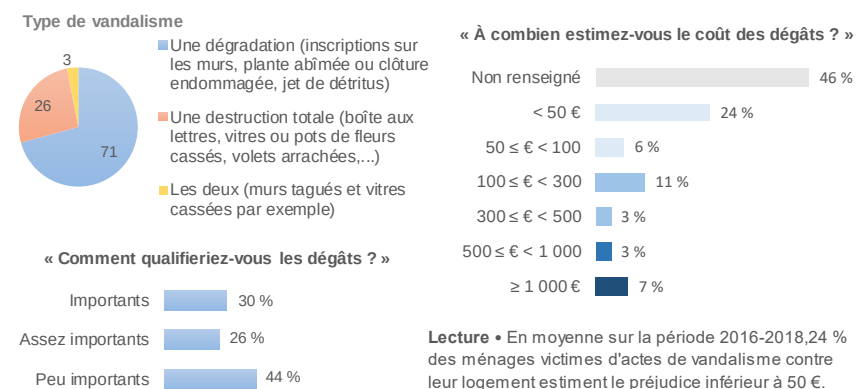
de 50 €. Pour un ménage victime sur 14 (7 %), les dégâts atteignent ou dépassent les 1 000 €.

Le signalement des actes de vandalisme contre le logement auprès des services de police ou de gendarmerie est peu fréquent. En moyenne entre 2016 et 2018, moins d'un ménage victime sur cinq déclare s'être déplacé au commissariat ou à la gendarmerie pour signaler les faits, et 11 % seulement déclarent avoir formellement déposé plainte. Le dépôt de plainte est évidemment plus fréquent quand le préjudice est élevé mais reste néanmoins une démarche effectuée par une minorité de victimes (37 % des ménages victimes ayant subi un préjudice supérieur à 500 € déclarent avoir déposé plainte). En moyenne entre 2016 et 2018, le report vers une déclaration de type main-courante concerne 4 % des ménages victimes, ce qui représente environ un quart des ménages victimes ayant fait le déplacement au commissariat ou à la gendarmerie.

De même que pour le signalement auprès des forces de sécurité, la déclaration de sinistre auprès de l'assurance est très peu fréquente (10 % des ménages victimes) et varie sensiblement avec le montant du préjudice subi.

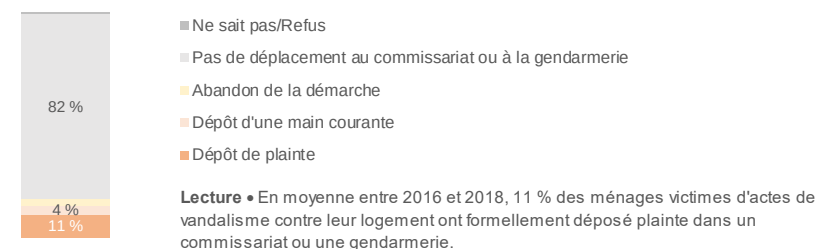
Préjudice

(en % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre le logement)



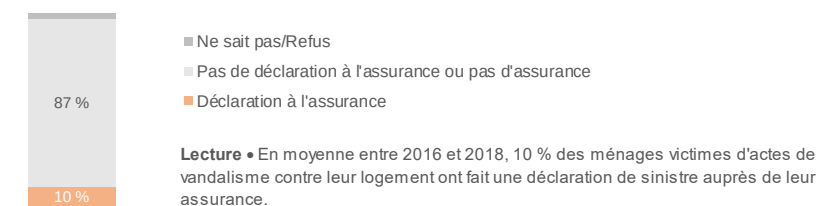
Déclaration à la police ou à la gendarmerie

(en % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre le logement)



Déclaration à l'assurance

(en % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre le logement)



Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne, chaque année entre 2016 et 2018, 2,2 % des ménages de France métropolitaine (1 sur 45) déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête permet de préciser.

En matière d'actes de vandalisme contre le logement, la Bretagne (1,2 % de ménages victimes en moyenne entre 2016 et 2018), la Normandie (1,6 %), la Bourgogne-Franche-Comté (1,6 %) et la Nouvelle-Aquitaine (1,7 %) se caractérisent par les taux de vandalisme les plus bas de France, tandis que les Hauts-de-France, l'Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions qui enregistrent les plus forts taux de vandalisme (avec respectivement 2,7 %, 2,7 % et 3,0 % en moyenne entre 2016 et 2018). Les grandes agglomérations hors Paris affichent un taux de victimation très élevé pour les actes de vandalisme contre le logement (3,4 % en moyenne entre 2016 et 2018). A contrario, les communes rurales sont plus faiblement exposées (0,9 %).

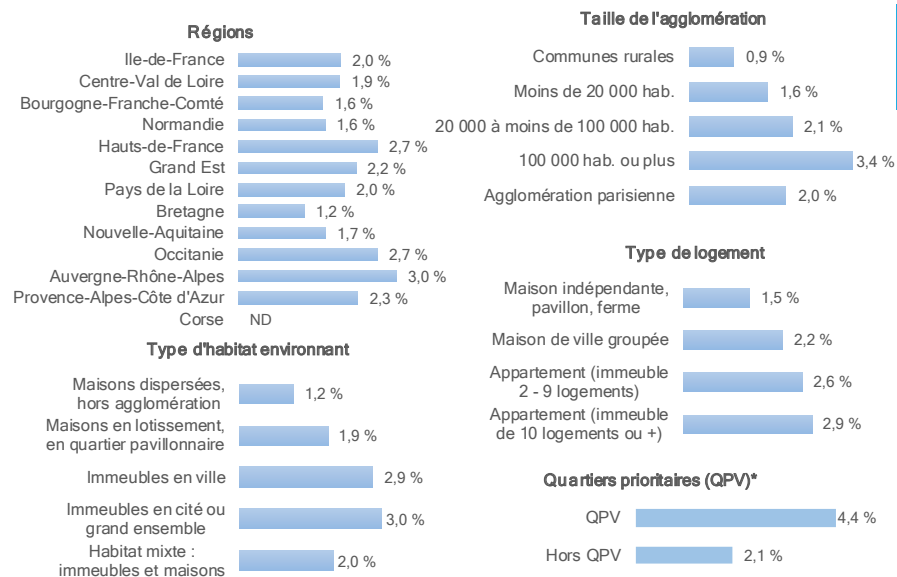
En lien avec les résultats qui précèdent, qui montrent une plus forte prévalence des actes de vandalisme contre le logement en milieu urbain, on retrouve logiquement un taux de victimation élevé pour les ménages vivant en appartement (respectivement 2,6 % et 2,9 % selon que l'appartement

se situe dans un immeuble de moins de 10 logements ou de 10 logements ou plus). Logiquement, le type d'habitat environnant fait apparaître des écarts importants : la proportion de ménages victimes est supérieure à la moyenne parmi les ménages vivant dans des cités ou des grands ensembles (3,0 % en moyenne entre 2016 et 2018) ou dans des quartiers d'immeubles en ville (2,9 %). Enfin, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)¹ apparaissent particulièrement exposés à ce type d'atteinte (4,4 %).

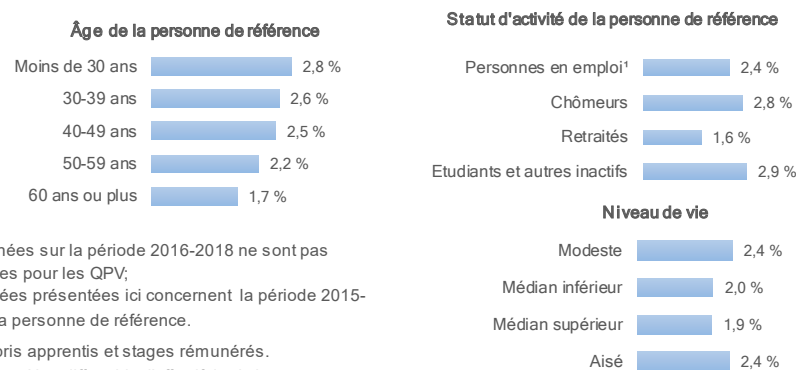
Phénomène urbain, les actes de vandalisme contre le logement concernent davantage les catégories de ménage particulièrement surreprésentées dans les grandes agglomérations. En particulier, les ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de moins de 40 ans ou bien étudiante ou sans emploi affichent des taux de victimation moyen élevés (entre 2,6 % et 2,9 % en moyenne entre 2016 et 2018).

¹ Les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV. Les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement selon les caractéristiques de la zone de résidence et du logement



Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement selon les caractéristiques socio-démographiques du ménage**



*les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV; les données présentées ici concernent la période 2015-2017 ou de la personne de référence.

¹ Y compris apprentis et stages rémunérés.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En moyenne, chaque année entre 2016 et 2018, 2,0 % des ménages résidant dans l'agglomération parisienne et 2,4 % des ménages au niveau de vie modeste (voir glossaire) ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur logement.

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.